

Calendrier de la discussion du projet de loi de finances pour 2023

I. – Discussion générale et discussion des articles de la première partie

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Jeudi 17 novembre</u> à 14 h 30 et, éventuellement, le soir	- Discussion générale	3 heures 15	jeudi 17 novembre à 11 heures	jeudi 17 novembre à l'ouverture de la discussion générale
	- Examen de l'article liminaire	1 heure 30		
	- Examen de l'article 25 : Évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne			
<u>Vendredi 18 novembre</u> à 16 heures et le soir	- Suite de l'examen des articles de la première partie	7 heures		vendredi 18 novembre à 11 heures (excepté l'article 25)
<u>Samedi 19 novembre</u> à 9 h 30, à 14 h 30, le soir et la nuit	- Suite de l'examen des articles de la première partie	13 heures 30		
<u>Éventuellement, dimanche 20 novembre</u> le matin, l'après-midi et le soir	- Suite de l'examen des articles de la première partie			
<u>Lundi 21 novembre</u> à 10 h 30, à 14 h 30, le soir et la nuit	- Suite de l'examen des articles de la première partie	12 heures 30		

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Mardi 22 novembre</u> à 14 h 30, le soir et la nuit	- Suite de l'examen des articles de la première partie	10 heures		
<u>Mercredi 23 novembre</u> à 11 heures, 16 h 30, le soir et la nuit	- Suite de l'examen des articles de la première partie	10 heures		
<u>Jeudi 24 novembre</u> à 10 h 30	- Fin de l'examen des articles de la première partie	3 heures		
<u>Jeudi 24 novembre</u> à 14 h 30	- Explications de vote sur l'ensemble de la première partie <i>5' par groupe, 3' pour un NI</i>	1 heure		
	Scrutin public ordinaire de droit			

II. – Seconde partie : Discussion des crédits des missions

Les **durées maximales prévisionnelles** ont été élaborées en prenant en compte une moyenne des temps des discussions des amendements sur les crédits et les articles rattachés aux missions des dernières années.

Si l'examen de la mission n'est pas achevé au terme de la durée maximale prévisionnelle, il appartient à la présidence de séance, en lien avec la commission des finances, de reporter l'examen de la mission commencée à la fin de l'examen des missions de la semaine concernée ou à la semaine suivante.

Si l'examen de la mission est achevé avant le terme de la durée maximale prévisionnelle, l'examen de la mission suivante peut débiter.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
Jeudi 24 novembre à 15 h 30 et le soir	- Mission Transformation et fonction publiques ✓ <i>Compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i>	2 heures 15	mardi 22 novembre à 11 heures	mercredi 23 novembre à 11 heures
	- Mission Gestion des finances publiques - Mission Crédits non répartis - Mission Régimes sociaux et de retraite ✓ <i>Compte spécial : pensions (+ articles 50 et 51)</i>			
	- Mission Économie (+ article 43) ✓ <i>Compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>	2 heures 30		
	- Mission Plan de relance - Mission Investir pour la France de 2030	1 heure 45		
	- Mission Engagements financiers de l'État ✓ <i>Compte spécial : participations financières de l'État</i> ✓ <i>Compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ✓ <i>Compte spécial : prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> - Mission Remboursements et dégrèvements	2 heures		

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Vendredi 25 novembre</u> à 10 h 30, à 14 h 30 et le soir	- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2022			
	- Mission Sécurités (+ article 46 ter) ✓ <i>Compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i>	2 heures 30	mercredi 23 novembre à 11 heures	jeudi 24 novembre à 11 heures
	- Mission Sport, jeunesse et vie associative	2 heures 15		
	- Mission Justice (+ articles 44, 44 bis et 44 ter)	3 heures		
	- Mission Administration générale et territoriale de l'État (+ article 41 B)	1 heure 15		
<u>Éventuellement, samedi 26 novembre</u> le matin, l'après-midi et le soir	- Éventuellement, missions reportées			
<u>Éventuellement, dimanche 27 novembre</u> le matin, l'après-midi et le soir	- Éventuellement, missions reportées			

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
Lundi 28 novembre à 10 heures, à 14 h 30 et le soir	- Mission Travail et emploi (+ articles 47, 48 et 49)	2 heures 45	vendredi 25 novembre à 11 heures	vendredi 25 novembre à 11 heures
	- Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (+ articles 41 et 41 bis)	1 heure 30		
	- Mission Culture (+ articles 41 quater et 41 quinquies)	2 heures 30		
	- Mission Médias, livre et industries culturelles ✓ Compte spécial : avances à l'audiovisuel public	2 heures 15		
	- Mission Recherche et enseignement supérieur	2 heures 30		
Mardi 29 novembre à 14 h 30 et le soir	- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 ou nouvelle lecture			
	- Mission Solidarité, insertion et égalité des chances (+ article 46 quater)	2 heures 30	vendredi 25 novembre à 11 heures	lundi 28 novembre à 11 heures
	- Mission Santé (+ article 46 bis)	2 heures 30		
Mercredi 30 novembre à 10 h 30, à 14 h 30 et le soir	- Mission Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 45, 45 bis, 45 ter, 45 quater et 46) ✓ <i>Compte spécial Avances aux collectivités territoriales</i>	8 heures	vendredi 25 novembre à 11 heures	mardi 29 novembre à 11 heures
	- Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (+ articles 41 C et 41 D) ✓ <i>Compte spécial : développement agricole et rural</i>	4 heures	lundi 28 novembre à 11 heures	mardi 29 novembre à 11 heures

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Jeudi 1^{er} décembre</u> à 10 h 30, à 14 h 30 et le soir	- Mission Immigration, asile et intégration	1 heure 45	mardi 29 novembre à 11 heures	mercredi 30 novembre à 11 heures
	- Mission Pouvoirs publics - Mission Conseil et contrôle de l'État - Mission Direction de l'action du Gouvernement <i>Budget annexe : publications officielles et information administrative</i>	2 heures		
	- Mission Outre-mer (+ articles 44 quater, 44 quinquies et 44 sexies)	3 heures 45		
	- Mission Enseignement scolaire	3 heures		
<u>Vendredi 2 décembre</u> à 9 h 30, à 14 h 30 et le soir	- Mission Cohésion des territoires (+ article 41 ter)	4 heures 30	mercredi 30 novembre à 11 heures	jeudi 1 ^{er} décembre à 11 heures
	- Mission Écologie, développement et mobilité durables (+ articles 42 bis, 42 ter et 42 quater) ✓ <i>Budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> ✓ <i>Compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i>	7 heures 30		
<u>Éventuellement, samedi 3 décembre</u> le matin, l'après-midi et le soir	Éventuellement, missions reportées			
<u>Éventuellement, dimanche 4 décembre</u> le matin, l'après-midi et le soir	Éventuellement, missions reportées			

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
Lundi 5 décembre à 10 h 30 et à 14 h 30	- Mission Défense (+ article 42)	2 heures 30	vendredi 2 décembre à 11 heures	vendredi 2 décembre à 11 heures
	- Mission Action extérieure de l'État (+ article 41 A)	3 heures		
	- Mission Aide publique au développement ✓ <i>Compte spécial : prêts à des États étrangers</i>	1 heure 30		

III. – Seconde partie : Discussion des articles non rattachés aux missions

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
Lundi 5 décembre à l'issue de l'examen des missions, le soir et, éventuellement, la nuit	- Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	4 heures	jeudi 1 ^{er} décembre à 12 heures	vendredi 2 décembre à 11 heures
Mardi 6 décembre à 14 h 30	- Eventuellement, suite et fin de l'examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	5 heures 30		
	- Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances			
	Scrutin public à la tribune de droit			